
Nombre de membres**en exercice** : 10**Séance du jeudi 13 juin 2019**

L'an deux mille dix-neuf et le treize juin l'assemblée régulièrement convoquée le 07 juin 2019, s'est réunie sous la présidence de Pierre RICHIERO.

Présents : 8**Votants** : 9**Sont présents** : Pierre RICHIERO, Christian MORTEMOSQUE, Didier BERNARDI, Raymond ROUSSELY, Olivier DELCROS, Nicolas GINESTET, David COWAN, David HILAIRE**Représentés** : Margaret COWAN**Excuses** :**Absents** : Alain JOLY**Secrétaire de séance** : Olivier DELCROS

Ordre du jour:

- Approbation du compte-rendu de la séance du 10 mai 2019
- Location appartement : choix du locataire
- Décision modificative n°1: équipement gîtes
- Travaux de voirie: point à temps
- Agents communaux : mise en place du RIFSEP
- Achat remorque

- Questions diverses:
 - Bulletin municipal
 - Tour de l'Avenir du 16 août 2019
 - Prêt de 4 tables et 20 chaises à un administré

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 10 MAI 2019

Le compte-rendu de la réunion du 10 Mai 2019 est adopté à l'unanimité.

2. SITUATION DES FINANCES LOCALES.

Le total du bordereau de recettes n° 10 est de	79 311.38
Le total du bordereau de dépenses n°20 est de	130 614.29

Le solde comptable est de - 51 302.91 euros et le solde de la trésorerie est de 180 726.84 euros.

3. LOCATION APPARTEMENT : FIXATION DU PRIX DU LOYER ET CHOIX DU LOCATAIRE - DE 2019 022

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'assemblée que l'appartement situé au-dessus du "Petit Café", dans le bourg de Serres, est disponible à la location.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se positionner sur les points suivants:

- prix du loyer
- choix du locataire

Trois dossiers de candidature ont été déposés en mairie: une personne seule, et deux jeunes ménages.

Monsieur le Maire donne lecture des dossiers, et le conseil municipal étudie minutieusement chacune des candidatures.

Considérant la surface du logement, le conseil municipal pense qu'il est préférable de louer à un couple.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants, décide:

- de fixer le prix du loyer à 540.00 € mensuel (CINQ CENT QUARANTE EUROS), hors charges.
- de fixer la retenue de garantie à 540.00 €, soit un mois de loyer, payable à la signature du contrat de location,
- d'attribuer le logement à Monsieur Arnaud RAOULT et Madame Katell THOMAS, domiciliés "Arnaud Guilhem Haut" à SERRES ET MONTGUYARD, à compter du 1er juillet 2019.

4. DECISION MODIFICATIVE N°1 : Vote de crédits supplémentaires - DE 2019 023

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2019, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
		TOTAL :	0.00
		0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
21318 - 63	Autres bâtiments publics	-5000.00	
2184 - 65	Mobilier	5000.00	
		TOTAL :	0.00
		0.00	0.00
		TOTAL :	0.00
		0.00	0.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré:

- vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

5. TRAVAUX DE VOIRIE : POINTS A TEMPS

Monsieur le Maire informe que la mairie a été destinataire d'un relevé de l'entreprise EUROVIA, pour des travaux de points à temps dont le montant s'élève à 391.48 € H.T.

N'ayant pas plus de précision à ce jour, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide ne pas donner suite à cette affaire.

6. LANCEMENT DU PROJET POUR LA MISE EN PLACE DU REGIME INDEMNITAIRE (RIFSEEP)

Monsieur le Maire rappelle que la prime versée jusqu'en 2018 à l'agent d'entretien des espaces verts n'est pas légale, et qu'il convient de mettre en place le nouveau régime indemnitaire qu'est le RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel).

Cette indemnité se décompose en deux parties cumulables:

- l'IFSE (l'Indemnité de Fonctions, de Sujétion et d'Expertise), part liée à la fonction,
- le CIA (Complément Individuel), part liée à la valeur professionnelle.

Pour ce faire, la procédure est la suivante:

- Saisine du Comité Technique placé auprès du Centre de Gestion de la Dordogne.
- Après avis du CT, adoption de la délibération par le conseil municipal.
- Prise des arrêtés fixant le montant du régime indemnitaire pour chaque agent.

Avant de débiter la procédure, Monsieur le Maire demande un accord de principe sur la mise en place du régime indemnitaire pour les postes suivants:

- agent d'entretien des espaces verts (adjoint technique titulaire)
- secrétaire de mairie (adjoint administratif titulaire).

Le Conseil Municipal se montre favorable pour lancer le projet pour la mise en place du RIFSEEP pour les postes énoncés ci-dessus.

Le prochain Comité Technique aura lieu le jeudi 12 septembre 2019. Les dossiers sont à déposer avant le vendredi 16 août.

7. ACHAT REMORQUE - DE 2019 024

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que M. MORTEMOUSQUE Christian souhaite vendre une remorque d'occasion. Cette proposition a été faite en premier lieu à la commune.

Monsieur le Maire demande aux membres de l'assemblée de se prononcer. M. MORTEMOUSQUE Christian, concerné directement par l'affaire, se retire et ne prend pas part à la décision.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité:

- décide d'acquérir la remorque au prix de 100 euros.

Le vendeur accepte le montant proposé.

8. QUESTIONS DIVERSES:

- **Bulletin municipal**: il est proposé la réalisation d'un bulletin municipal pour juillet 2019. Les conseillers acceptent et se répartissent les thèmes à aborder pour l'écriture des articles, qui sont à remettre pour le 10 juillet au plus tard.
- **Plateforme containers** : avec le nouveau système de ramassage des ordures ménagères, il était nécessaire de réaliser une plateforme accessible pour le camion robotisé. Le terrassement pour disposer les containers à déchets au lieu-dit "Moulin Neuf" a été réalisé gratuitement par les Etablissements BERNARDI. Le Conseil Municipal remercie M. Didier BERNARDI.
- **Implantation d'un panneau "TAXI"**: suite à l'arrêté n° 2019.010 en date du 26 avril 2019 "portant réglementation en matière de circulation et stationnement des taxis", et suite à l'arrêté n° 2019.011, en date du 26 avril 2019, "portant autorisation de stationnement d'un taxi", attribuée à Monsieur BAROIS Alain, Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'un panneau "TAXI" sera implanté sur le parking du bourg, situé près du "Petit Café", en bordure de la voie communale n°3.
- **Terrains à "Pré de la Mouthe"**: Monsieur le Maire informe qu'une personne a un projet d'acquisition et de construction sur une parcelle située à "Pré de la Mouthe". Cependant, vu le Certificat d'urbanisme récemment refusé, il devient urgent de terminer l'aménagement de la zone AU prévu au PLU. Pour ce faire, le cabinet de GEOMETRES DEMEURS MONTHUS a préparé un dossier de découpage de la zone, afin de faire réaliser les études pour amener les réseaux divers, et afin d'acquérir les terrains nécessaires à la réalisation de la voirie.
- **Prêt de tables et de chaises**: un habitant de Serres et Montguyard sollicite la commune pour obtenir un prêt de 4 tables et de 20 chaises pour le 14 juillet prochain. Le Conseil Municipal accepte de prêter les tables en bois et les chaises blanches.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures.

Le secrétaire de séance,
Olivier DELCROS

Le Maire,
Pierre RICHIERO